

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_027\_2018**

**Mission de gestion des rivières 2018 (UG Gorges du Tarn et Jonte)**

L'an deux mille dix-huit et le seize avril, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Lionel CAYRON, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Sylvain GOUBY, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Jean-Claude SALEIL

Avait donné mandat : Michel VIEILLEDENT à Pierre PANTANELLA

Secrétaire de séance : Paul DUMOUSSEAU

Date de convocation : 10 avril 2018

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 20	Présents : 17	Pouvoirs : 1
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG) suivis par du personnel technique spécialisé ;

Considérant la mission de gestion des rivières, indispensable sur le territoire compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée depuis 2002 sur les sous-bassins des gorges du Tarn et de la Jonte, et dont l'activité principale en 2018 portera sur la finalisation de la 2<sup>e</sup> tranche du PPG Tarn, le lancement des 3<sup>es</sup> tranches des PPG Tarn et Jonte-Fraissinet (gestion des conventionnements avec les propriétaires riverains, consultation des entreprises, analyse des offres et organisation du choix des prestataires par les élus, suivis et réceptions des chantiers...), l'appui aux communes pour la gestion de la signalisation des obstacles dangereux pour la navigation, et la sensibilisation de la population au respect des milieux aquatiques du bassin ;

Vu la délibération n°DE\_055\_2017 du 28 novembre 2017 du comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses relative à la demande de financement pour la mission de gestion 2018 des rivières ;

Considérant la reprise des compétences et donc des engagements du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses (au 1<sup>er</sup> avril 2018) par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, conformément aux précisions de la délibération pré-citée ;

**Confirme** la reprise de la mission de gestion 2018 des rivières selon les termes de la délibération n°DE\_055\_2017 du 28 novembre 2017 du comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, à savoir :

- l'établissement du coût prévisionnel de la mission par le technicien de rivière du syndicat mixte en 2018 à 60 255,00 euros (frais de personnel, de structure, etc.) ;
- la fixation du plan prévisionnel de financement de la mission en 2018 comme suit :
  - Agence de l'eau Adour-Garonne : 35 803,00 euros (60%\*),
  - Autofinancement : 24 452,00 euros ;*\*60% sur la mission de gestion des rivières et 50% pour le stage sur la démarche « Rivières sauvages »*
- la participation du Département de la Lozère au financement de la mission dans le cadre des contrats territoriaux par le biais d'un appel à projet sur la gestion intégrée des cours d'eau lancé début avril 2018 (part d'ingénierie incluse dans les travaux) ;

**Précise** que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

**Autorise** le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, notamment en répondant à l'appel à projet du Département de la Lozère, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

**Demande** que les subventions qui auraient éventuellement été octroyées pour cette mission sur la base de la délibération n°DE\_055\_2017 du 28 novembre 2017 du comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses soient transférées au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

**Autorise** le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY

